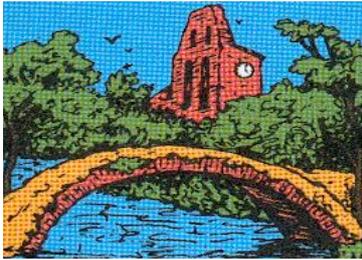


DÉPARTEMENT  
DE LA HAUTE GARONNE



Téléphone : 05 61 90 21 54

Télécopie : 05 61 90 41 88

E mail : [mairie.gensac.sur.garonne@wanadoo.fr](mailto:mairie.gensac.sur.garonne@wanadoo.fr)

Site internet : [mairie-gensac-sur-garonne.fr](http://mairie-gensac-sur-garonne.fr)

# GENSAC

# INFO

## Janvier 2018

### LE MOT DU MAIRE

L'année 2017 vient de se terminer, comme vous l'avez constaté, il n'y a pas eu d'investissement de réaliser. C'était notre souhait pour respecter notre engagement de ne pas augmenter nos taxes locales. Nos dépenses ont été maîtrisées et ainsi, nous sommes parvenus à un équilibre financier qui reste fragile car la diminution historique et brutale des dotations que nous verse l'Etat rend la situation intenable. Ces économies sont possibles grâce à l'engagement de tous. Fournir une qualité de service avec moins de ressources, ce n'est pas qu'un souhait, c'est une nécessité, chacun devant prendre la pleine mesure de cet impératif.

Retrouver les ressorts d'une citoyenneté active et partagée, ce sera donc notre principal défi collectif pour les prochains mois, mais cela ne sera pas le seul car notre époque est la charnière entre deux mondes : un qui s'éteint, parfois progressivement, parfois brutalement, et autre que nous avons le devoir d'imaginer. Cela nous concerne tous, collectivement et individuellement.

Pour y parvenir, nous devons continuer à nous adapter. S'adapter, ce n'est pas subir, ne pas vivre ces mutations comme des contraintes mais comme des opportunités.

C'est sur cette conviction que nous devons piloter l'action communale.

Des travaux de restauration ont pu être réalisés à l'école pendant l'été avec l'aide et le soutien de certains parents et volontaires (peinture des portails). Des bénévoles répondent toujours présents à chaque fois que l'on a besoin (entretien de la voirie, ramassage des feuilles, espaces verts ou autres).

Le Noël des écoles a été organisé par les élus délégués à l'école et les bénévoles et a même connu un succès pour les enfants. Que toutes ces personnes qui donnent de leur temps pour le bien de tous, en fonction de leur disponibilité, soient une nouvelle fois remerciés car sans ce dévouement, il en serait tout autrement et notre village serait différent.

Nous tournons ensemble la page de l'année 2017.

Ne sombrons pas pour autant dans l'inquiétude, la peur ou le repli et trouvons plutôt les ressorts pour nous projeter à nouveau, et construire pour nos enfants et pour nous même un monde meilleur.

Permettez moi de vous souhaiter tous mes meilleurs vœux pour 2018 dans vos vies personnelles, familiales et professionnelles.

Henri DEVIC

## ***CÉRÉMONIE DES VŒUX 2018***

L'ensemble de l'équipe municipale serait honoré de votre présence pour la traditionnelle cérémonie des vœux :

**Le dimanche 21 janvier à 14h30** à la salle des fêtes.

Nous y partagerons le verre de l'amitié, quelques gourmandises, ainsi que la galette.

## ***NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE***

Nous vous rappelons qu'à compter du **1er octobre 2017** les horaires d'ouverture au public de la mairie ont été modifiés comme suit :

Le mardi : de 14H à 18H

Le vendredi : de 16H à 18H

## ***COMITÉ DES FÊTES***

2018 promet d'être festif au vu du programme concocté par notre comité des fêtes ! Des traditions, des rendez-vous immanquables, et des nouveautés !!

**le 24 Février :**

traditionnelle (et succulente)

**Soupe au chou**

**le 07 Avril :**

**Soirée choucroute**

**le 16 Juin :**

**Repas de la Saint Jean et son Feu**

**Le 08 Juillet :**

**Vide grenier** à l'ombre des marronniers

**Du 13 au 15 Août :**

**Fête du village**

**Le 23 Septembre :**

**Vide grenier** sous le soleil

**Le 06 Octobre :**

**Soirée Moules Frites**

L'équipe du comité des fêtes attend vos candidatures pour venir enrichir ses actions tout au long de l'année. L'assemblée générale se tiendra le 21 janvier à 11h à l'ancienne mairie, vous pourrez y rencontrer les membres actifs de ce comité qui permettent grâce à leur dynamisme de maintenir dans notre village nos liens sociaux.

## PIÈCE D'IDENTITÉ

#Simplification

# DU NOUVEAU POUR MES DÉMARCHES ! la carte d'identité



## MODE D'EMPLOI

-  **1 Je rassemble les pièces nécessaires pour mon dossier**  
Liste des pièces sur [interieur.gouv.fr](http://interieur.gouv.fr) :  
mes démarches > carte nationale d'identité
-  **2 Je me rends dans la mairie mon choix équipée du dispositif de recueil**
-  **3 À la mairie, l'agent complète mon dossier avec ma photo et numérise mes empreintes digitales**
-  **4 Lorsque ma carte d'identité est disponible, je reçois un SMS**
-  **5 Je vais retirer ma carte à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande**

**POUR GAGNER DU TEMPS EN MAIRIE, PENSEZ À LA PRÉ-DEMANDE SUR INTERNET !**  
Consultez le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE  
**MES DÉMARCHES**  
*à portée de clic!*

 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

 @Place\_Beauvau |  /ministere.interieur |  @ministere\_interieur | [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

## PEUT-ON VOYAGER AVEC UNE CARTE D'IDENTITÉ PÉRIMÉE ?

Vous pouvez voyager à l'étranger seulement si le pays de destination accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration.

Pour savoir si ce pays accepte une carte d'identité valide mais facialement périmée, il convient de consulter la rubrique [Conseils aux voyageurs du site du ministère des affaires étrangères](#)

Pour un voyage dans un de ces pays, vous pouvez télécharger sur le site du ministère de l'intérieur une [fiche d'information traduite](#), qui peut être présentée aux autorités étrangères.

Pour éviter tout désagrément, il est préférable de voyager avec un passeport valide si vous en possédez un.

Si vous n'avez pas de passeport, vous pouvez demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité en produisant un [justificatif d'un voyage](#) à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage.

En 2014, la durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans. Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans :

- si vous étiez **majeur** au moment de sa délivrance,
- et si la carte était encore valide le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Condition de prolongation automatique			
Date de délivrance	Validité indiquée sur la carte	Nouvelle date de validité	Condition liée à l'âge
2004	2014	2019	Être né en 1986* ou avant
2005	2015	2020	Être né en 1987* ou avant
2006	2016	2021	Être né en 1988* ou avant
2007	2017	2022	Être né en 1989* ou avant
2008	2018	2023	Être né en 1990* ou avant
2009	2019	2024	Être né en 1991* ou avant
2010	2020	2025	Être né en 1992* ou avant
2011	2021	2026	Être né en 1993* ou avant
2012	2022	2027	Être né en 1994* ou avant
2013	2023	2028	Être né en 1995* ou avant

\* et majeur lors de la délivrance

## PACS

Le Pacs est ouvert aux couples de même sexe ou de sexes différents. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains papiers.

### Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays),
- doivent être juridiquement capables (un majeur sous [curatelle](#) ou [tutelle](#) peut se pacser sous conditions),
- ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés,
- ne doivent pas avoir entre eux [de liens familiaux directs](#).

Vous pouvez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire.

Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.

Les futurs partenaires doivent rédiger et signer une convention. Elle peut également être rédigée par un notaire. La convention doit être rédigée en Français et comporter la signature des 2 partenaires. Elle peut simplement constater l'engagement et la volonté d'être liés par un Pacs. **Elle doit au minimum obligatoirement mentionner la référence à la loi instituant le Pacs : « Nous, X et Y, concluons un pacte civil de solidarité régi par les dispositions de la loi du 15 novembre 1999 modifiée et les articles 515-1 à 515-7 du code civil. »**

La convention peut être plus complète et préciser les conditions de participation de chacun à la vie commune (régime de l'indivision...). Les partenaires peuvent utiliser ou non une convention-type (formulaire cerfa n° 15726\*02) :

### PIECES A FOURNIR:

Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726\*02) ;

- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725\*02) ;
- [Acte de naissance \(copie intégrale ou extrait avec filiation\)](#) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- [Pièce d'identité](#) en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).

Après avoir enregistré le Pacs, l'officier d'état civil ne garde pas de copie de la convention. Elle est restituée aux partenaires. L'officier d'état civil transmet ensuite l'information aux services de l'état civil. Le Pacs figure en [mention marginale sur l'acte de naissance](#) des partenaires. Pour un étranger né à l'étranger, l'information est portée par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères.

La preuve de l'enregistrement peut être faite par les partenaires :

- au moyen du visa figurant sur leur convention de Pacs,
- et, 3 jours plus tard, par la production d'un extrait d'acte de naissance,
- ou, pour le partenaire étranger né à l'étranger, par le document établi par service central d'état civil du ministère des affaires étrangères.

Le Pacs produit ses effets entre les partenaires à la date de son enregistrement.

## VIGNETTE CRIT'AIR

~ Qualité de l'air ~  
**Crit'Air**  
LE CERTIFICAT DE VOTRE VÉHICULE

**Impact de la pollution atmosphérique en chiffres**

- 48 000** décès chaque année en France (2 800 morts en Occitanie par an)
- 3<sup>e</sup>** cause de mortalité prématurée en France après le tabac et l'alcool
- 68 à 97** milliards d'euros par an

~ Qualité de l'air ~  
**Circuler à Toulouse lors des pics de pollution**

**Qu'est-ce qu'un pic de pollution ?**

Ces épisodes correspondent à une augmentation temporaire et conséquente de la concentration de polluants dans l'air, dépassant les seuils reconnus et préjudiciables pour la santé humaine.

**En Haute-Garonne, les pics les plus fréquents sont hivernaux**

En cas d'épisode de pollution très sévère, le préfet peut mettre en œuvre la circulation différenciée : seuls les véhicules dotés de vignettes Crit'Air 1, 2 ou 3 sont autorisés à circuler dans le périmètre délimité par le périphérique toulousain (périphérique exclu)\*.

\* Des dérogations sont accordées aux véhicules d'intérêt général (secours, santé, interventions urgentes...) et à ceux qui concourent à la continuité de la vie économique dans la zone de circulation différenciée (livraison, artisanat, transport de personnes...).

Pour obtenir le certificat, munissez-vous de votre carte grise et demandez-le sur :  
**[www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)**  
ou adressez un courrier à :  
Service de délivrance des certificats qualité air,  
BP50637 - 59506 Douai Cedex

**En savoir plus :** [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr)  
<http://haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Qualite-de-l-air/Qualite-de-l-air-et-gestion-des-pics-de-pollution>

• **Sanctifier les transports en commun**

metro  
tramway  
SNCF

bus  
zone de  
circulation  
différenciée

• **Les pots catalytiques (pour tous les véhicules d'amende simple).**



Voiture particulière :  
Norme Euro (inscrite sur carte grise) ou date de 1<sup>er</sup> immatriculation



Essence et autres

Diesel



Tous les véhicules  
100% électriques et hydrogènes



Tous les véhicules gaz  
et les véhicules hybrides rechargeables



Euro 5 et 6  
À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011



Euro 4  
Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006  
et le 31 décembre 2010 inclus

Euro 5 et 6  
À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011



Euro 2 et 3  
Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1997  
et le 31 décembre 2005 inclus

Euro 4  
Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006  
et le 31 décembre 2010 inclus



Euro 3  
Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001  
et le 31 décembre 2005 inclus



Euro 2  
Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1997  
et le 31 décembre 2000 inclus

Pour obtenir son certificat qualité de l'air  
[www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)

~ Qualité de l'air ~

**Crit'Air**

LE CERTIFICAT DE VOTRE VÉHICULE

Impact de la pollution atmosphérique  
en chiffres

**48 000**  
décès chaque année en France  
(2 800 morts en Occitanie par an)

**3<sup>e</sup>**  
cause de mortalité prématurée  
en France après le tabac et l'alcool

**68 à 97**  
milliards d'euros par an

Pour obtenir le certificat, munissez-vous de votre carte  
grise et demandez-le sur :  
[www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)

ou adressez un courrier à :  
Service de délivrance des certificats qualité air,  
BP50637 - 31506 Douai Cedex

Circuler à Toulouse  
lors des pics de pollution

Qu'est-ce qu'un pic de pollution ?

Ces épisodes correspondent à une augmentation temporaire et  
conséquence de la concentration de polluants dans l'air, dépassant  
les seuils reconnus et préjudiciables pour la santé humaine.

**En Haute-Garonne,  
les pics les plus fréquents  
sont hivernaux**

En cas d'épisode de pollution très sévère, le préfet peut mettre  
en œuvre la circulation différenciée: seuls les véhicules dotés  
de vignettes Crit'Air 1, 2 ou 3 sont autorisés à circuler dans le  
périmètre délimité par le périphérique toulousain (périphérique  
exclu)\*.

\* Des dérogations sont accordées aux véhicules d'intérêt général (secours, santé, interventions urgentes...) et  
à ceux qui concourent à la continuité de la vie économique dans la zone de circulation différenciée (livraison,  
artisanat, transport de personnes...).

En savoir plus : [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr)

<http://haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Qualite-de-l-air/Qualite-de-l-air-et-gestion-des-pics-de-pollution>



## CARTE GRISE: IMMATICULER UN VÉHICULE D'OCCASION

Si vous achetez un véhicule d'occasion, vous avez un mois pour le faire immatriculer et obtenir ainsi une carte grise (désormais appelée *certificat d'immatriculation*). Après ce délai, si vous ne pouvez pas présenter la carte grise à votre nom lors d'un contrôle routier, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 750 € (en général, amende forfaitaire de 135 €).

### Véhicule immatriculé en France

Il n'est désormais plus possible de demander une carte grise auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture. La démarche s'effectue soit en ligne, soit auprès d'un professionnel habilité.

#### Auprès d'un professionnel habilité

En plus du coût de la carte grise, le professionnel vous facturera une somme correspondant à la prestation qu'il réalise à votre place. Cette somme est librement fixée par le professionnel.

Vous devez présenter les documents suivants :

- Carte grise du véhicule, barrée avec la mention « *Vendu le (jour/mois/année)* » ou « *Cédé le (jour/mois/année)* », avec la signature de l'ancien propriétaire (ou de tous les co-titulaires s'il y en avait),
- Formulaire [cerfa 13757\\*03](#) de mandat à un professionnel
- [Justificatif d'identité](#) (original), un par co-titulaire
- [Justificatif de domicile](#) (original), ou en cas de co-titulaires, le justificatif de celui dont l'adresse va figurer sur la carte grise
- [Coût de la carte grise](#), en chèque ou par carte bancaire
- [Preuve du contrôle technique](#), si le véhicule a plus de 4 ans et [n'en est pas dispensé](#). Le contrôle doit avoir moins de 6 mois (2 mois si une [contre-visite](#) a été prescrite) et doit avoir été réalisé en France. Il doit dater de moins de 6 mois le jour de la demande de carte grise : si le délai est dépassé, il faudra réaliser un nouveau contrôle à vos frais
- Formulaire [cerfa n°13750\\*05](#)
- Formulaire [cerfa n°15776\\*01](#) de déclaration de cession du véhicule rempli et signé par l'ancien et le nouveau propriétaire (s'il y a plusieurs co-titulaires, chacun doit le signer). Si vous avez perdu le formulaire rempli et signé, vous devrez vous contacter le vendeur pour refaire le formulaire ou établir une facture.
- Attestation d'assurance du véhicule à immatriculer
- Permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule à immatriculer

Vous devez par ailleurs fournir des informations, notamment l'identité du titulaire (et éventuellement des co-titulaires) de la carte grise : nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, numéro de téléphone et adresse électronique.

Où s'adresser ?

- [Professionnel habilité pour l'immatriculation des véhicules nouvelle fenêtre](#)

Un [certificat provisoire d'immatriculation \(CPI\)](#) sera mis à disposition immédiatement. Il vous permet de circuler pendant un mois (en France uniquement) en attendant de recevoir votre carte grise définitive.

Vous recevrez votre carte grise définitive sous [pli sécurisé](#) à votre domicile sous [un délai qui peut varier](#). Vous pouvez [suivre en ligne l'état d'avancement de sa réalisation](#).

## ***TRAVAUX À L'ÉCOLE***

La première semaine de novembre des travaux d'embellissement ont eu lieu à l'école du village. Grâce à la bonne volonté de quelques personnes ce projet a pu être mené à bien, et les portails de l'école rayonnent à présent d'un beau rouge.

Je tiens à remercier tout particulièrement celles et ceux qui ont fait l'effort de donner de leur temps, de s'intéresser à ce projet ou qui ont simplement demandé des renseignements à son sujet. Par les temps qui courent et au vu des perspectives économiques à venir ce ne sera que grâce à ces mobilisations citoyennes que nous pourrons entretenir, embellir ou améliorer notre patrimoine commun.

## ***« LA MAIN A LA PÂTE »***

Amis lecteurs, si l'envie d'écrire de courts textes sur le passé de Gensac, sur des anecdotes, des histoires extraordinaires de la région, vous inspire, vous pouvez déposer vos textes au secrétariat de la Mairie ou les envoyer par courriel à [bulletingensacois@gmail.com](mailto:bulletingensacois@gmail.com). Nous nous ferons un plaisir, si rien ne l'interdit, de les publier dans Gensac Info.

## ***AMICALE DES AINES DU CANTON DE RIEUX***

**LOTOS** : - mercredi 17 janvier : 14h30 salle du plan d'eau à RIEUX  
- mercredi 14 février : 14h30 salle du plan d'eau à RIEUX  
- mercredi 14 mars : 14h30 salle du plan d'eau à RIEUX

**SORTIES** : - samedi 27 janvier : DARTY DANCING au Zénith  
- samedi 24 février : CABARET LE VENUS à Toulouse  
- dimanche 25 mars : FREDERIC FRANCOIS Casino Barrière

**RENSEIGNEMENTS AU 06.11.91.17.42**

## ***DATE ENCOMBRANTS 2018***

Chaque usager souhaitant bénéficier de ce service doit impérativement s'inscrire au 05.61.90.80.70 jusqu'au mercredi précédant la collecte, 12h, et fournir la liste complète des objets déposés.

**DATE DE PASSAGE : JEUDI 22 MARS 2018**

## ***HALLOWEEN***

Merci à tous les villageois qui se sont prêtés au jeu de cette tournée déguisée où les enfants de notre commune se sont régalés de leurs offrandes.



## *REPAS DE NOEL DES ÉCOLES*

Notre commune fait partie d'un rassemblement pédagogique intercommunal (RPI) qui nous lie aux villages de St Michel et de Le Plan pour le cursus scolaire de nos enfants.

Chaque année, à tour de rôle, les communes engagées dans ce RPI organisent le repas de Noël de tous les enfants scolarisés sur les trois écoles.

Cette année était venu le tour de Gensac, et le 15 Décembre, les 94 enfants du RPI, leurs maîtres et maîtresses ainsi que les ATSEM et employées communales détachées aux écoles ont été conviés à nous rejoindre à la salle des fêtes.

Tous ont pu assister à un spectacle de conte sur la mystérieuse disparition du Père Noël, petits et grands ont été sous le charme de cette histoire racontée par « *contes.color.ages* » les entraînant à travers le monde pour retrouver l'homme en rouge.

Le sapin de Noël installé devant la salle a ensuite été embelli des décorations préparées par les enfants. Chacun a apporté sa touche créatrice.

Les enfants et leurs accompagnants ont repris le chemin de leurs écoles respectives après avoir partagé un repas de fêtes et avoir reçu un livre offert par la municipalité en cadeau de fin d'année.

Un immense merci à tous les bénévoles qui ont pris de leur temps pour faire les achats nécessaires, préparer la salle, préparer le repas en cuisine mais aussi sous la pluie, qui ont servi les enfants, rangé et nettoyé une fois les festivités terminées. Sans eux ce Noël du RPI n'aurait pas pu avoir lieu et nous n'aurions pas pu voir les enfants aussi heureux. Merci.



Les sapins décorés par les enfants de l'école de Le Plan



Les tourbillons des enfants de l'école de Gensac



Une audience attentive et joyeuse



Les étoiles des enfants de l'école de St Miche

